

Procès-verbal d'assemblée générale du CAHMER 2026

L'assemblée générale, prévue au siège, Centre Antoine-Vivenel, à Compiègne, s'est tenue exceptionnellement en visioconférence pour différentes raisons, le samedi 14 mars 2026, sous la présidence de M. Bruno Tabuteau, président du Cahmer.

En présence de MMmes et MM. Clément Bencheda, Marc Bompaire, Philippe Bujak, Pierre Gillon, Aurélien Gnat, Jean Heuclin, Sabine Kern, Richard Jonvel, Martine Larigauderie-Beijeaud, André Larigauderie, Kristiane Lemé-Hébuterne, Jean-Marc Popineau, Sébastien Porcheret, Philippe Racinet, Joël Schwerdroffer.

Ont excusé leur absence MMmes et MM. Arnaud Becuwe et Julie Colaye-Rabiant (procurations à Ph. Racinet), Jean-Luc François, Erwan Nivez, Julien Serey, Arnaud Ybert.

Absents : MM. Bernard Bernaben, Hervé Bennezon, Jean Desforges, Maxime Larratte, Patrick Lemé-Hébuterne, Violaine Lobet, Frédéric Poidevin ; l'association Histoire et Archéologie de Nanteuil-le-Haudouin ; les étudiants (sauf C. Bencheda).

La réunion débute vers 9h 30.

Rapport moral Bruno Tabuteau

Le CAHMER demeure une association scientifique active, avec des responsables et administrateurs impliqués, sous une forme ou sous une autre : correspondance, réunions, actions diverses. Un conseil d'administration s'est tenu en visioconférence le 22 novembre, le bureau s'est réuni pareillement le 7 février.

Les fouilles se sont poursuivies sur le site abbatial de Grandmont, en Limousin, et le site castral de Boves, en Picardie, l'été dernier, ainsi que les études d'archéogéographie dans l'Oise et du bâti en Limousin et en Bretagne.

Grandmont, en particulier, a donné matière aux deux derniers volumes d'*Histoire Médiévale et Archéologie*, notamment les actes du colloque de Limoges de 2021, organisé par Philippe Racinet et Julie Colaye.

L'effectif associatif se maintient à un niveau satisfaisant, avec 73 membres en 2025, dont 30 permanents et 43 étudiants ou fouilleurs saisonniers (6 pour la 2^e année consécutive). Tout le monde a cotisé en 2025, même tardivement. À noter que, depuis 2024, nous comptons une personne morale parmi nos membres permanents : l'association Histoire et Archéologie de Nanteuil-le-Haudouin (Oise). Pour la première fois, nous accueillons l'un de nos étudiants fouilleurs en assemblée générale, en la personne de Clément Bencheda. Il faut espérer que d'autres suivent son exemple !

Sur le plan associatif, le fait majeur de l'année écoulée a été la reconnaissance du Cahmer comme « organisme d'intérêt général à caractère éducatif, culturel et scientifique », par la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise. Le projet avait été porté par notre trésorier, Jean-Marc Popineau, et son succès a été permis grâce aux contributions d'autres membres tels que Richard Jonvel, Arnaud Ybert, Joël Schwerdroffer ou Bruno Tabuteau, pour la constitution du dossier. C'est à la fois une reconnaissance administrative de notre action publique dans les domaines scientifique, éducatif et culturel, donc, et le moyen d'attirer dons et legs, puisque nous avons la capacité, désormais, de délivrer des reçus fiscaux. Ce que le trésorier a fait au profit de M. Frédéric Poidevin, membre permanent à Laon, qui a, pour la 2^e fois consécutive, décidé d'augmenter sa cotisation à 50 €.

Tous les membres, au moins permanents, sont appelés à régler leur cotisation pour 2026 sans plus tarder.

Rapport financier Jean-Marc Popineau

Les finances du CAHMER restent assez saines en 2025 : les recettes se sont montées à 67 159,20 € (baisse de 14% par rapport à 2024) et les dépenses à 62 421,40 € (baisse de 25 % par rapport à 2024), ce qui représente un excédent des recettes sur les dépenses de 4 737,80 €. Les dépenses étaient supérieures aux recettes en 2024.

On peut noter quelques évolutions significatives sur la période 2024-2025 :

recettes

- **les subventions** sont orientées à la baisse (-14 %, en 2025, elles avaient progressé de 12 % en 2023 et de 17 % en 2024). Les subventions publiques ont diminué : 7 % de baisse pour la DRAC Hauts-de-France (chantier de Boves), 20 % de baisse pour la DRAC Nouvelle-Aquitaine (chantier de Grandmont, fin de l'étude de Murat). La subvention du Conseil départemental de l'Oise (fonctionnement, études de géographie historique et d'archéogéographie dans l'Oise) reste stable. L'aide privée du GEREG reste également stable, tandis que celle de la SASSAG, propriétaire du terrain de l'abbaye de Grandmont, a baissé d'un tiers.

Les responsables d'opérations ont appris que les subventions globales de la région Nouvelle-Aquitaine seront probablement en baisse de 15 %, tandis que celles des Hauts-de-France baisseront de 25 %.

- **Les cotisations** ont progressé de 32 %, ce qui montre la bonne santé de la vie associative. On compte 73 adhérents à jour de cotisation. Il y en avait 72 en 2024, 80 en 2023 (en comptant les membres du CA, qui étaient exemptés de cotisation à l'époque), 61 en 2022, 76 en 2021, 42 en 2020 (année de COVID), 75 en 2019, 76 en 2018 et 74 en 2017). Cette année, le CAHMER distingue les adhérents actifs ou permanents, au nombre de 30, et les étudiants qui adhèrent pour participer à un chantier (43 en 2025). Le nombre d'adhérents est donc remarquablement stable sur le long terme. la cotisation des étudiants est de 20 €, celle des autres membres individuels est de 30 € et celle des couples de 45 €. La cotisation donne droit à un volume de *HMA* par adhésion annuelle. S'il n'y a pas de publication dans l'année, le volume de l'année suivante est donné. Il est possible depuis cette année d'accepter des dons. Pour que le donateur puisse déduire 66 % de ses dons du revenu imposable, le CAHMER a obtenu cette année le statut d'association d'intérêt général auprès de

l'administration fiscale. Le trésorier devra établir un reçu pour chaque don.

- **Les ventes de la revue *HMA*** on baissé de 48 % en 2025 par rapport à 2024. Les numéros 37 et 38 ont été en effet publiés en 2024 et le numéro 39 n'a été publié qu'en 2026, ce qui explique cette baisse.

Dépenses

- Le premier poste de dépenses est bien naturellement celui des analyses et études scientifiques du mobilier et des sites, il se monte à presque 40 000 € cette année, en comptant les frais de terrassement (9 000 €), soit 64 % des dépenses.
- Les deux autres postes de dépenses importants sont la nourriture (8 748 €) et les hébergements (8 672 €), inhérents aux frais engagés pour recevoir les fouilleurs sur les chantiers. Ces frais sont cependant en baisse de 30 et 35 % par rapport à 2024. L'augmentation des cotisations des étudiants a permis de compenser en partie ces dépenses.
- Les frais de gestion du site internet sont stables (le webmaster, Concepty, est implanté à Hendaye), de même que les frais d'assurances et de documentation (le CAHMER est abonné à *Archéologie médiévale*).
- Un coup de frein sévère a été pratiqué sur les remboursements des frais des fouilleurs et collaborateurs, passant de 2 966 € en 2024 à 750 € en 2025, soit une économie des trois-quarts.
- Le numéro 39 de *Histoire Médiévale et Archéologie*, la publication du CAHMER, est sorti en 2026. Le règlement en ayant été effectué le 20 janvier 2026, cette dépense n'apparaît donc pas dans le compte 2025 et il faudra provisionner une somme suffisante au budget 2026 pour financer ce numéro et le n° 40. Le volume hors-série consacré à la monographie de Cousorle par Jean Heuclin, publié par le CAHMER, sera entièrement financé par l'association ARPAC. *HMA* est imprimée dans la Creuse par la SARL Espace Copie-Plan. En raison de l'explosion des coûts d'impression et d'expédition, le bureau du CAHMER réfléchit à une publication en ligne payante pour certains numéros. Un devis de 2 000 € pour une boutique en ligne est présenté par la société Concepty qui s'occupe déjà du site internet. Il est aussi envisagé de recourir à OpenEdition. La décision est ajournée. Philippe Racinet rappelle que les ressources propres du CAHMER sont très limitées et que les subventions versées pour les fouilles ne sauraient être utilisées pour l'édition des volumes. La création d'un compte courant dédié est envisageable, alimenté par les ressources propres du CAHMER.
- Le CAHMER n'a pas renouvelé en 2025 la licence ArcGIS, qui sert à générer les rasters du LiDAR exploité pour la Franchise de Grandmont (économie de 300 €). ArcGIS a renouvelé entièrement son logiciel ces dernières années et ne donne plus accès (même en payant l'abonnement) à ses anciennes versions. L'équipe qui étudie la Franchise de Grandmont continue donc avec des versions anciennes et gratuites, en attendant de se former sur de nouveaux logiciels de SIG. Il faudra donc provisionner une somme suffisante pour l'abonnement aux nouveaux logiciels.

L'encaisse continue à augmenter fortement. Il était au 31 décembre 2025 de 40 401,62 € (contre 33 857 € en 2024, 30 542 € en 2023 et 24 478 € en 2022). Le livret A contient 362,64 €.

Compte de résultats 2025

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
---------	---------	----------	---------

CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60-Achats		70-Vente produits finis (HMA)	1515,2
Achats matières et fournitures	1279,71	73-Concours publics	0
Autres fournitures, nourriture	8748,41	74-Subvention d'exploitation	
		Etat (ministère, DR)	
61-Services extérieurs		DRAC Hauts de France	26000
Location hébergement	8672,6	DRAC Nouvelle Aquitaine	33736
Entretien et réparation, matériel	583,25		
Assurance	602,8	Conseil régionaux	0
Documentation	41,6		
62-Autres services extérieurs		Conseils départementaux	
Intermédiaires (études, analyses, terrassement)	39900,6	CD Oise	1700
Publicité, publication	545,7		
Déplacements, missions	750,89	Communes/com de com/com d'agglo	0
Services bancaires, poste, téléphonie, web	995,89		
63-Impôts et taxes			
Impôts taxes sur rémunération	0		
Autres impôts et taxes	0	Organismes sociaux (CAF...)	0
64-Charges de personnel		Fonds UE (FSE, FEDER...)	0
Rémunération des personnels	0	Agence de service et de paiement	0
Charges sociales	0	Autres établissements publics	0
Autres charges du personnel	0	Aide privée (fondation)	2500
65-Autres charges de gestion courante		75-Autres produits de gestion courante	
Abonnement SIG	300	756-cotisations	1705
		758-Dons manuels, mécénat	0
66-Charges financières	0	76-Produits financiers, banque	3
67-Charges exceptionnelles	0	77-Produits exceptionnels	0
68-Dotation aux amortissements, provisions et engagements	4737,8	78- Reprise sur amortissement, dépréciation, provisions	0
69-Impôts sur les bénéfices (IS) ; participation des salariés	0	79-Transferts de charges	
TOTAL DES CHARGES	67159,2	TOTAL DES PRODUITS	67159,2
Excédent prévisionnel (bénéfices)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86- Emploi des contributions volontaires en nature		87- Contribution volontaire en nature	
860- Secours en nature	0	870- Dons en nature	0
861-Mise à disposition gratuite biens & services	0	871-Prestations en nature	0
862-Prestations	0		0
864-Personnel bénévole	0	875- Bénévolat	0
TOTAL	0	TOTAL	0

Précisions sur certaines rubriques : la location par le CAHMER à la SCEA Coulombel (ferme du Prieuré) de la pâture de Boves se monte à 1 000 €/an et celle de la base et de l'entrepôt de mobilier archéologique à 2 400 €/an. Cette somme est stable depuis plusieurs années. Le paiement est semestrialisé pour prendre en compte la date de versement de la subvention, qui intervient en milieu d'année. Cette année, la deuxième facture n'est arrivée qu'en février 2026, il faudra donc provisionner une somme de 1 700 € supplémentaire au budget 2026.

Philippe Racinet rappelle ce qu'il avait déjà fait remarquer à l'assemblée générale de 2025, à savoir que le bureau du Gers de la société Landarc ne fournit plus de rapports depuis 2019 malgré les factures acquittées annuellement par le CAHMER pour un montant total de 12 285 €. Il avait été décidé de lui envoyer une réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception. À la date d'aujourd'hui, le courrier de mise en demeure a été envoyé,

sans effet notable. Sachant que les factures ont déjà été acquittées, un recours judiciaire semble voué à l'échec, le règlement valant approbation de la prestation. Une rencontre va toutefois être organisée avec la société et le SRA de Nouvelle-Aquitaine, site de Limoges.

Le CAHMER dispose d'un véhicule de service (Ford) stationné à Bénévent-l'Abbaye (Creuse), d'un appareil photo (*Olympus OM system Tough TG-7 rouge*) destiné au site de Boves, d'un ordinateur portable, d'une imprimante, d'un disque dur externe et du matériel de chantier.

Rapport éditorial **Joël Schwerdroffer et Sabine Kern**

Le volume *HMA* n° 39, de 324 pages numérotées, intitulé *Archéologie et histoire monastique et canoniale : abbayes chefs d'ordre et chefs de réseau*, année d'édition 2025, est disponible à la vente depuis début 2026. Cet ouvrage collectif, placé sous la direction conjointe de Julie Colaye et de Philippe Racinet, est composé de douze des communications données lors du colloque organisé par le CAHMER et le CRIHAM (Université de Limoges), les 15 et 16 octobre 2021, à la Bibliothèque Francophone Multimédia (BFM) de Limoges. Le prix de vente au numéro a été fixé à 30 €. Pour ce numéro, les frais d'expédition et d'emballage sont passés à 15 €. Dans un contexte financier tendu pour l'association, 150 exemplaires ont été commandés à l'imprimerie ECP de Guéret, pour un montant TTC qui s'élève à 2 411,00 €, pris en charge par le CAHMER.

Pour une parution en septembre 2026, après une longue élaboration, nécessitant le concours supplétif de deux relectrices-correctrices, Kristiane Lemé-Hébuterne et Sabine Kern, qu'il nous faut, ici, chaleureusement remercier), et de Jean Heuclin, professeur émérite des universités (Université catholique de Lille), président des Sociétés Savantes du Nord de la France et membre du conseil scientifique du CAHMER, un *opus* a été initialement programmé pour être le quarantième numéro de *HMA*. Mais, après une étude attentive au sein du comité de lecture, il a été décidé de le classer en hors-série car trop éloigné des problématiques habituelles de la collection, ciblant en effet, avant tout, un public très localisé géographiquement. Intitulé *Cousolre, au fil du temps. Des Francs aux Trente Glorieuses*, fort de 480 pages numérotées, il est illustré de 251 figures. L'auteur précise que son travail s'inscrit dans le courant de recherche sur la microhistoire avec, pour tête de file, Carlo Ginzburg, en s'intéressant, en l'occurrence, à une localité particulière sur le long terme. Cousolre est aujourd'hui une commune du département du Nord (59), en région Hauts-de-France, et un « bourg rural » d'un peu plus de 2 000 habitants, situé à une vingtaine de kilomètres à l'est de Maubeuge, limitrophe de la Belgique. À l'imprimerie ECP de Guéret, 150 exemplaires ont été commandés, financés en totalité par l'ARPac (Association pour la Renaissance du Patrimoine de Cousolre), pour un montant TTC de 3 228,30 €. Le prix de vente au numéro a été fixé à 25 €.

Philippe Racinet propose un volume 40 consacré à Cluny au XVI^e siècle, à paraître fin 2026-début 2027. Bruno Tabuteau rappelle qu'en 2027, le CAHMER fêtera son 40^e anniversaire et qu'on pourrait songer à un volume de *varia* de tous les membres.

Édition électronique ou numérique d'*HMA*

Le président introduit la question de l'édition électronique d'*HMA*, qui a été posée en conseil d'administration en novembre et a fait l'objet de la réunion de bureau de février, à laquelle a été invité notre webmestre Marc Racinet. Initialement, il s'est agi de réduire le coût de nos publications, eu égard à la forte augmentation des frais de port. L'édition électronique ne

supprimerait pas complètement l'édition papier, celle-ci répondant uniquement à des commandes préalables, port en sus.

Joël Schwerdroffer s'est mis en rapport avec la responsable d'ECP Guéret, qui lui a confirmé que dans ses devis elle intègre toujours les coûts induits que représente le façonnage de l'ouvrage par ses collaborateurs. Quelle que soit la quantité de volumes à imprimer, cela n'a pas d'incidence significative sur le montant final. Même dans le cas où nous combinerions les fichiers en un seul, ce qui a été fait pour le volume de Jean Heuclin sur Cousolre. Le coût du calage est mécaniquement intégré au devis. Par ailleurs, elle a bien compris notre situation et accepte les conditions d'une diffusion papier restreinte si cela devenait le cas.

De son côté, Erwan Nivez, qui devait s'informer des conditions d'accès à la plateforme OpenEdition, a laissé une note indiquant que ses collègues de l'association Archéologie en Limousin n'avaient pas encore eu les réponses sur les démarches et les conditions. Il espère avoir bientôt davantage d'informations à nous donner.

Comme demandé, Marc Racinet nous a établi le devis suivant, pour la mise en place d'une boutique en ligne, d'un montant total HT de 2 000,00 € :

- Création d'un nouveau site dédié à la boutique en ligne du CAHMER
- Mise en place de la structure de la boutique pour la vente de contenus numériques
- Paramétrage de la mise à disposition des numéros de la revue HMA au format PDF
- Mise en place d'un système de comptes utilisateurs (création, connexion, espace personnel)
- Configuration d'un accès sécurisé après règlement
- Paramétrage des liens de téléchargement protégés
- Mise en place de limitations de téléchargement (durée d'accès définie)
- Intégration des moyens de paiement en ligne standards (CB, virement, chèque)
- Accompagnement à la mise en place d'un contrat VAD avec l'établissement bancaire
- Tests complets du parcours utilisateur (achat, paiement, accès, téléchargement)
- Mise en ligne du site en production
- Vérifications et ajustements post mise en ligne

Au terme d'un débat sur la question, eu égard à certaines complications techniques et bancaires qu'entraînerait le passage à l'édition électronique et dans l'attente des informations promises sur OpenEdition, il a été décidé de surseoir jusqu'au prochain conseil d'administration.

Direction de la publication et comité de rédaction et de lecture

Notre directeur de la publication, Joël Schwerdroffer, après plusieurs années de bons et loyaux services, dont nous lui sommes extrêmement reconnaissants, a demandé à cesser d'exercer cette fonction. Il faut donc penser à son remplacement en 2027 au plus tard. L'un de nos secrétaires-adjoints, Julien Serey, a été pressenti. Le nom de Julie Colaye a été cité. La direction pourrait être confiée à deux personnes, un.e directeur.trice et un.e adjoint.e. Un comité de rédaction et de lecture permanent est en tout cas institué, avec Joël Schwerdroffer, Kristiane Lemé-Hébuterne, Sabine Kern et Bruno Tabuteau, outre d'autres personnes qui seront sollicitées au moins ponctuellement.

Il a enfin été décidé d'ouvrir les pages d'*HMA* aux thèses de doctorat et aux mémoires de

master, afin de promouvoir les travaux des jeunes chercheurs, en priorité ceux de nos étudiants fouilleurs.

Rapports du comité scientifique

Abbaye de Grandmont (c^{ne} Saint-Sylvestre, Haute-Vienne) Philippe Racinet

Sous la cour de cloître, le mur, considéré comme antérieur à l'installation des frères, a été daté par radiocarbone : 584-658. Une structure semblable a été retrouvée sous la galerie sud. Si les analyses ¹⁴C confirment son ancienneté, nous aurions une occupation alto-médiévale plus importante qu'envisagée.

Le démontage du dallage au sud-ouest de la cour a permis de retrouver la canalisation venant du bassin central. Elle ne semble pas avoir alimenté un lavabo mais le bâtiment ouest et la cuisine, placée dans l'angle sud-ouest du monastère. Sous les couches de nivellement du dallage, trois dalles pourraient être le vestige d'un ancien pavage.

Un sondage dans la galerie ouest a montré que les fondations du mur bahut et du bâtiment ouest étaient uniquement renforcées au niveau de la retombée de la voûte du cloître. En revanche, le mur du bâtiment sud s'appuie sur une puissante fondation et le bahut sud dispose d'une profonde semelle débordante, ce qui montre la volonté d'asseoir ces constructions dans un terrain terrassé.

Le sondage sud-ouest du cloître a permis de faire une découverte insolite sous le dernier dallage, non loin du portail du réfectoire. Une fosse contenait deux moules à cloche brisés, dont la taille réduite fait penser aux heures de la vie quotidienne.

La partie orientale du bâtiment sud est équipée d'un dallage moderne. Plusieurs dalles avec un décor gravé forment l'entrée de la salle : deux portant « 1659 » et une ornée d'armoiries. La date correspond à l'abbatiate d'Antoine de Chavaroche (1654-1677). Ce décor peut faire penser à la réfection de cette partie du bâtiment pour en faire un logement de l'abbé, travaux contemporains de l'abandon du réfectoire commun.

La plate-forme sud-ouest est recoupée par une tranchée comblée avec des matériaux de démolition et située dans le prolongement du mur sud du réfectoire. Au sud, deux murs encadrent une vaste surface de dépôt organique riche en mobilier. Le mur oriental comporte deux tronçons de gouttière (arrivée d'eau). Le mur occidental est percé par trois canalisations en terre cuite (évacuation). Cet ensemble pourrait correspondre à un bâtiment-latrines placé dans le prolongement sud du dortoir et transformé ultérieurement en dépotoir.

Le secteur situé entre l'étang et la terrasse orientale a révélé des ouvrages hydrauliques. Certains présentent des éléments destinés au fonctionnement d'un moulin : terrasse parementée ; réservoir ; ouverture dotée d'une pelle ; canalisation souterraine en pente pour favoriser la vitesse de l'eau. La roue, installée dans une chambre souterraine, imprimait un mouvement rotatif à un axe vertical relié à la meule située à l'étage du moulin, qui n'existait plus en 1732 puisque l'état de l'abbaye n'en fait pas mention. Dans la mesure où il aurait été plus aisé de l'édifier sous la chaussée de l'étang, cette implantation ressort d'une volonté de le positionner près de l'abbaye. Un barrage traversé par un conduit permettant de le vidanger, implanté à 1,50 m au nord de l'ouverture du réservoir, est étranger à ce dernier ; il est possible qu'il ait participé aux « réservoirs de poissons » observés en 1732, qui ont pu être aménagés après l'arrêt du moulin. Une canalisation nord-sud a été construite dans la partie orientale de la terrasse parementée. Elle est située là où des sources manuscrites attestent la présence d'un autre moulin. Sa profondeur, sa dénivellée et l'absence d'évacuation conduisent à penser qu'elle accueillait une roue verticale, alimentée par l'intermédiaire d'un coursier en bois implanté en hauteur. Ce moulin, qui n'existait pas en 1732, a eu une existence brève puisqu'absent du cadastre de 1813. Les constructeurs, qui conservaient peut-être le souvenir du moulin antérieur, ont opté pour une technique

moins contraignante mais n'ont obtenu qu'un rendement médiocre en raison d'une faible hauteur de chute et d'un débit insuffisant.

Dans le cadre de l'opération d'archéologie extensive, des sondages géoarchéologiques ont été initiés pour mieux comprendre l'origine et le fonctionnement de certains aménagements identifiés, tout en appréhendant le potentiel paléoenvironnemental de l'espace vivrier. Cette première étude a permis de montrer une exploitation agraire sur le temps long, avec des effets directs et indirects sur le paysage.



Fig. 1. Les moules à cloche **USC 2225** et leurs fragments

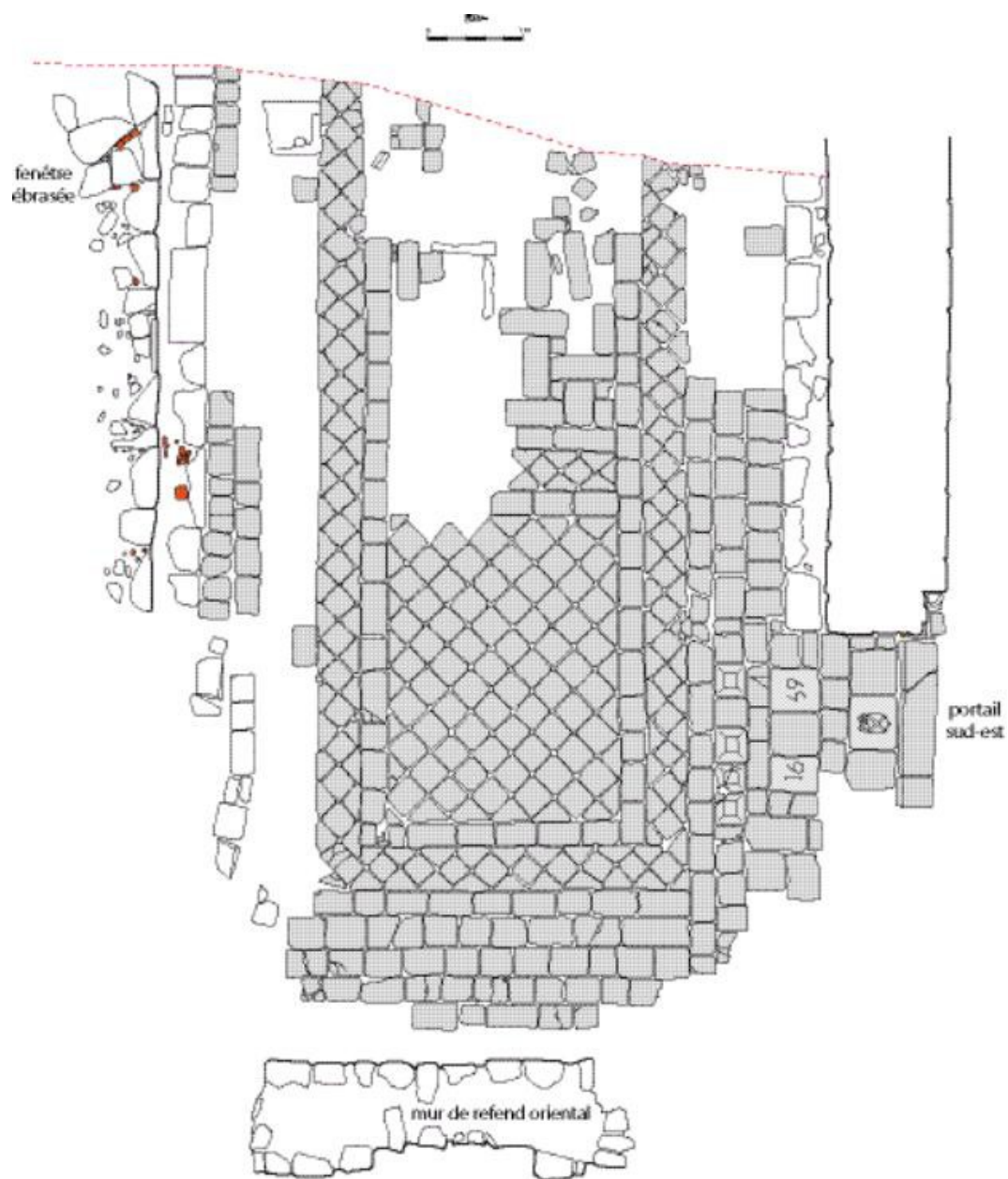


Fig. 2. Plan de la partie orientale du réfectoire
(relevé M. Merle et A. Trémel ; DAO Ph. Racinet)



Fig. 3. Un potentiel bâtiment des latrines dans l'angle sud-est du carré claustral
(cl. A. Larigauderie)

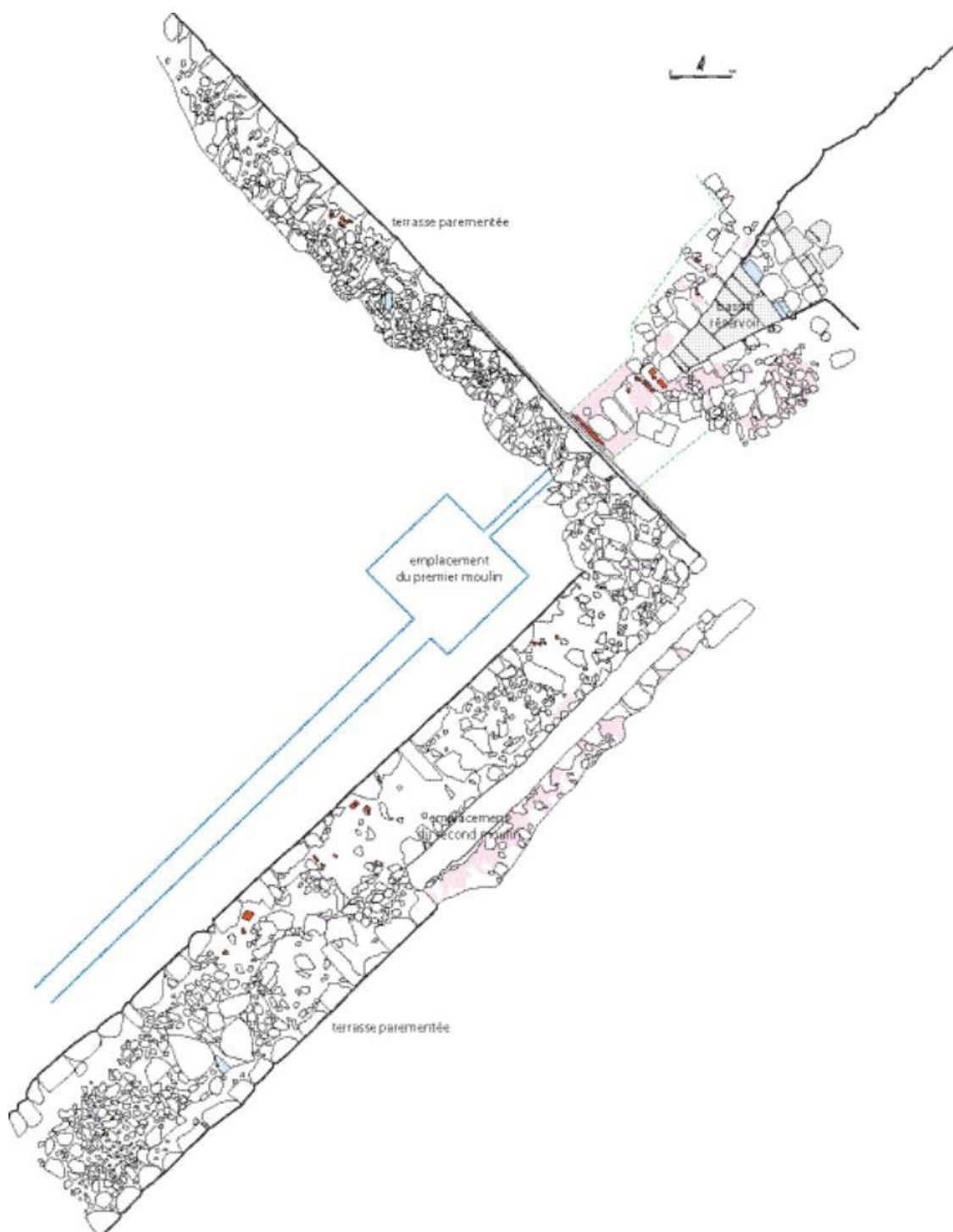


Fig. 4. Principaux ouvrages hydrauliques dans le secteur Etang
(Relevé B. Bernaben, A. Trémel et L. Hivet ; DAO Ph. Racinet)

Château de Boves (Somme)

Richard Jonvel

La 39^e campagne de fouille du château de Boves s'est déroulée du 30 juin au 2 août 2025, en partenariat avec le Laboratoire BioArch (UMR 7209), qui y a organisé une école de tri dédiée au traitement des restes organiques issus des refus de tamis. La conservation remarquable des restes organiques rencontrés au sein du complexe castral a, dès l'origine du programme scientifique, motivé la mise en place d'une procédure stricte et durable de prélèvement des sédiments. Le rapport de 2020 revenait sur cette pratique, appliquée depuis plus de deux décennies, qui a permis, grâce à un traitement statistique des données recueillies à Boves, d'établir un référentiel adapté à la nature des contextes rencontrés (structures closes ou ouvertes, épandage des rejets détritiques et sols remaniés). Ce référentiel a servi à identifier les besoins en volume nécessaires pour garantir des résultats exploitables et pertinents dans les conclusions historiques.

L'organisation de la campagne 2025 apporte ainsi un complément indispensable à la formation et à la pratique archéologique des équipes, dans la continuité des efforts déployés depuis 2017 pour associer les relevés stratigraphiques aux données matérielles issues de la production agricole et artisanale attestée sur le site. L'école de tri, lors de cette première édition, a traité 22 lots de refus de tamis, pour un total de 61 kg. Parmi ceux-ci, 86 % proviennent des terres noires de la grange incendiée du X^e siècle (bâtiment 2, phase A2), tandis que trois lots sont issus des couches de la haute-cour et de la basse-cour, en lien avec l'étude archéozoologique en cours.

Les aires de fouille de 2025 s'inscrivent, comme les années précédentes, dans la première enceinte et au nord-est de la motte castrale (**fig. 1**). Engagée depuis deux campagnes dans une réduction progressive des surfaces fouillées, la campagne 2025 a porté sur deux secteurs arbitrairement désignés « carrière » (409 m²) et « châtelet » (494 m²), résultant de la diminution des aires de fouille en vue de clore le secteur 1 (3 775 m²), entrepris depuis 2014. Ces deux secteurs restants, bien que distincts par leur chronologie et leur problématique, s'inscrivent dans un contexte stratigraphique et chronologique désormais bien cerné après plusieurs campagnes.

Le secteur « carrière »

Le secteur « carrière » (409 m²) se situe sous les premières installations médiévales rencontrées dans cette partie de l'enceinte. La fouille porte ici sur une occupation unifonctionnelle en aire ouverte, prenant la forme d'une vaste zone d'extraction de craie blanche à grain très fin, massive, tendre, cohérente mais très fragmentée, datée du Santonien. Les blocs de craie extraits de ces lieux n'étaient vraisemblablement pas destinés à la construction mais à la production de chaux et de solins de craie. Les découvertes monétaires, céramiques et une première datation radiocarbone situent cette activité entre 179 av. J.-C. et 9 ap. J.-C. Une couche d'abandon, comportant des tessons émoussés antiques, permet de dater l'abandon définitif du site vers le milieu du I^{er} siècle.

Les contraintes imposées par les limites de la réserve archéologique et la profondeur des structures concernées (entre 0,80 m et plus de 2,10 m) ont conduit à privilégier l'une de ces aires d'extraction (Us 4707), qui présente l'intérêt majeur de compléter exhaustivement la stratigraphie en ce point du site et, plus largement, de fournir une première chronologie complète de l'occupation de l'éperon barré.

La carrière 4707 (210 m², phase pré-A), orientée est-ouest, est actuellement reconnue sur une distance de 26 m pour une largeur d'environ 6 m, sur la base de deux profils transversaux complets (**fig. 2**). Ses extrémités ne sont pas identifiées : l'une s'étend au-delà de la berme est, l'autre a été détruite par le fossé défensif de la motte castrale, qui pourrait par ailleurs sceller son extension vers l'ouest. En surface, cette excavation apparaissait sous la forme d'un remblai argileux riche en galets de rivière,

recouvrant des strates de terres et de cailloux plus hétérogènes, épousant les bords et le fond de la carrière de manière stratifiée. Le fond accidenté de la carrière présente une déclivité reprenant la pente naturelle du terrain en direction de l'actuel escarpement (« la falaise de Boves »), vers l'est. Aucun aménagement spécifique n'est apparent dans le fond, à ce stade, mais on notera que les parois évasées étaient recouvertes d'amas de cailloux sans terre, provenant de plusieurs cycles de cryoturbation, et qu'elles s'ouvrent sur des surfaces planes dont l'origine naturelle peut être remise en question. Ces modifications, à la fois anthropiques et naturelles, suggèrent des transformations profondes de l'environnement immédiat de la carrière, potentiellement destructrices pour les installations périphériques et en fond de carrière.

Deux structures, adjacentes à la carrière 4707, permettent d'apprécier tout au moins le taux d'arasement de l'ensemble. Elles prennent la forme de deux creusements rectangulaires (Us 40904, 41036), dégagés partiellement sur 4 et 7 m². Mises au jour en limite de fouille (est), leur organisation spatiale reste incomplète, mais on y relève des similitudes : les sols de circulation sont constitués de craie rapportée ou issus du seul piétinement du substrat crayeux. Si les fosses d'ancrage et les trous de piquets forment les aménagements principaux, un foyer aménagé en pierres équarries, encadré de deux trous de poteaux, montre qu'il peut aussi s'agir d'installations plus élaborées en termes de confort. Une couche limoneuse grise recouvrait ces surfaces, livrant un petit lot de céramique et d'objets métalliques (clous de charpente, alène ?) en cours d'étude. Ces deux espaces pourraient être des ateliers couverts, donnant accès à la veine principale, située à 1,20 m de profondeur par rapport à la surface actuelle de la craie en ces deux endroits. Ces aménagements, uniques à notre connaissance dans les fouilles de carrières proto-antiques de la région, sont complétés par un foyer fouillé en 2023, dont le crassier a été identifié en 2025. Quoiqu'on ait décidé d'écarter la fouille des autres aires d'extraction, le mouvement général paraît être une ouverture est-ouest, avec un réel approfondissement vers la vallée et un aspect plus superficiel en milieu de promontoire. Ces carrières porteraient crédit à une activité économique associant l'aménagement de la vallée et qui, pour la période, trouve son équivalent sur les rives opposées de la confluence Avre-Somme. Dès lors, on se posera l'inévitable question, encore, du rôle de ce promontoire durant l'époque gauloise jusqu'à l'ère de la conquête romaine.

À l'ouest de ces ateliers, outre le recoupement massif de cette carrière par le fossé défensif de la motte, l'entrée d'une galerie souterraine (Us 4704), en fonctionnement entre le X^e et le milieu du XII^e siècle, a entamé les remblais de remplissage et le fond de la carrière 4707. Ces aspects stratigraphiques et structurels feront l'objet d'un complément de fouille en 2026, après les premières investigations menées lors des campagnes 2016 et 2018.

Le secteur « châtelet »

La fouille du secteur « châtelet » a porté majoritairement, en 2025, sur les installations défensives de la porte du dernier château construit sur la motte, que les historiens situent durant le dernier tiers du XIV^e siècle (branche cadette des Lorrains). Cette campagne a permis de confronter les données stratigraphiques issues des fouilles de la couronne défensive de la levée orientale, menées en 2011-2013, avec celles de la fouille ouverte depuis 2018 au pied de cette même levée. En effet, les deux programmes archéologiques n'avaient jusqu'alors pas fait leur jonction. C'est désormais chose faite, avec une nouvelle appréciation de l'occupation des sols avant le milieu du XII^e siècle, qui ne cesse de s'étendre vers le sud, et à cette occasion, une réinterrogation du phasage du châtelet d'entrée.

Ce secteur de fouille présente des amplitudes stratigraphiques importantes, du sol naturel à 69,50 m NGF jusqu'à la plus récente préparation de sol en craie à 76,30 m NGF, soit près de 7 m de sédiments. Cette situation nécessite une stratégie de mécanisation sélective et progressive sur plusieurs années, afin de garantir la sécurité des équipes et de s'assurer que chaque nouvelle étape de fouille soit précédée d'une compréhension consolidée des parties précédemment détruites.

Le châtelet d'entrée a été dégagé partiellement sur une distance de 11 m (d'est en ouest) et une largeur de 6 m dans œuvre mais hors tour, également incomplète à ce stade (**fig. 3**). Après la première

synthèse proposée en 2013 et publiée en 2023 dans la *Revue archéologique de Picardie*, il est nécessaire de revoir à la fois le plan et l'évolution de cette structure, dont l'homogénéité est remise en cause suite aux fouilles de 2025. Sans être définitif, et dans l'attente des compléments de fouille à venir, deux phases de construction ont été identifiées, principalement à partir des maçonneries reconnues dans les parties nord.

La construction de la rampe d'accès est associée à un premier état du châtelet, comportant une porte charretière de 3 m de large, défendue par deux tours en fer à cheval et donnant sur un préau de faible longueur, peut-être entièrement couvert. Ce corridor était complété d'un pont-levis, dont nous ignorons encore tout mais qu'indiquerait clairement l'arrêt net de la maçonnerie, marqué par un appareillage en carreaux de grès surmontant les fondations calcaires. Un fossé fut maintenu ainsi, dans un premier temps, entre le châtelet et la cour du château. Le second état du châtelet résulterait d'une importante reconstruction, associée au comblement définitif et rapide du fossé. Un massif de fondation réduit de moitié la largeur initiale de la porte, passée à 1,60 m, sans que l'on en comprenne encore la fonction ni la portée dans le plan de circulation d'accès au château. Au-delà de l'arcade de l'entrée, le préau est étendu sur le fossé comblé, avec la réédification des murs périphériques qui se superposent à l'état ancien, suggérant un état de ruines avancées des installations ou une refonte complète de la mise en défense de l'entrée, dans un contexte guerrier désormais très défavorable à l'ancien système défensif. Ces travaux sont perceptibles dans les différents états de chaussées fouillés lors des campagnes précédentes. Les dernières préparations de chaussées surmontent en effet des remblais constitués de déchets de matériaux, qui pourraient témoigner de cette dernière phase de restructuration.

À l'instar des travaux engagés sur les portes d'Amiens, et comme on pourrait le démontrer sur d'autres forteresses (Toutencourt), une agitation spécifique anime les résidences castrales, devenues, par la force de l'éloignement de leur seigneur, des forteresses pleinement intégrées à la défense en profondeur du territoire amiénois. Le château de Boves en est un exemple archéologique concret, fournissant des éléments probants de ces travaux qu'il conviendrait, si possible, de mieux dater pour en comprendre la portée historique.

La fouille de ce secteur a également porté, de manière plus limitée et sous la forme de fenêtres complémentaires, sur les occupations établies au pied de la levée défensive orientale, en prévision des mouvements de terre inévitables qui seront générés par la poursuite de la fouille du châtelet. Si cette précaution présente l'inconvénient de morceler la fouille des niveaux anciens, elle offre l'avantage de mieux comprendre la dynamique de formation de la levée défensive orientale. Les étapes en sont les suivantes, tout en précisant les zones d'ombre restant à élucider :

- la première occupation médiévale s'installe sur des argiles à silex se confondant avec les comblements des carrières plus au nord. Au sein de ces argiles, les tassements en apparence incohérents et les buttes crayeuses énigmatiques témoigneraient d'anciennes carrières antérieures à l'occupation médiévale. Une réserve doit être émise sur ce point : le secteur est également connu pour son réseau de galeries souterraines des XI^e-XII^e siècles, attesté depuis 2019 et ayant entraîné de nombreux effondrements au sein de l'habitat médiéval directement au nord de ce secteur fouillé en 2025.

- Les premières structures (phase A1) – trous de piquets, fosses – s'insèrent dans des terres détritiques brun foncé riches en charbons de bois, scellées par un apport d'argile brune compacte et homogène sur laquelle s'étend la première organisation spatiale réellement structurée (phase A2). Les sols de terres noires sont associés à de multiples foyers, des rejets fauniques de grande densité et de multiples préparations de sols en craie, surmontées par endroits de zones de gâchage de torchis. L'extension de ces installations, probablement en matériaux périssables, sous les remblais de cailloutis de la levée défensive orientale est avérée, sans que l'on en connaisse la limite exacte. Ces espaces de l'habitat primitif ont été fortement réduits par le creusement d'un état du fossé défensif de la motte, que nous situons au milieu du XII^e siècle (**fig. 4**).

- Nous avons démontré, les années précédentes, qu'au début du XI^e siècle, un épais matelas de

remblais crayeux, d'au moins un demi-mètre d'épaisseur, a contribué à donner un nouvel élan à l'habitat castral (phase B). Dans le secteur concerné en 2025, ces remblais se surélèvent en direction du sud et participent à un nouvel état de la levée défensive orientale. Cependant, les événements ultérieurs ont été moins propices à la conservation des occupations liées à cette phase B, largement nivelées par l'installation d'une aire de chantier destinée à la construction du château du milieu du XII^e siècle (phase C). En l'état, les poteaux des bâtiments paraissent fortement arasés dans ce secteur et, bien que déconnectées de tout sol d'occupation associé, quelques fondations en pierre pourraient également résulter de cette époque.

- Plus généralement, et dans la continuité des précédentes années, cette occupation de la phase B paraît donc résister à toute analyse. À partir du milieu du XII^e siècle, bien attesté grâce à un lot de 120 méreaux, un cheminement en galets de rivière dessert une zone de chantier qui connaît plusieurs épisodes de réfection, contribuant à des surhaussements inégaux des sols sur quelques décimètres, révélateurs des métiers en action (tailleurs de pierre, forgerons, etc.). Ce chantier s'installe au pied de la levée défensive orientale, profilée à cette occasion pour s'adapter à l'ouverture d'un puissant fossé ceinturant la motte castrale, connecté au fossé de barrage de l'éperon. La forme et le gabarit du réseau fossoyé antérieur restent incertains, mais il est possible que le chemin attesté à travers ce chantier de construction desservait le château du XII^e siècle. La fouille de 2025 a par ailleurs révélé la présence de terres grises de ce chantier se poursuivant sous les remblais de construction du châtelet d'entrée, autorisant l'hypothèse d'un passage aménagé à cet endroit au-dessus du fossé, entièrement oblitéré par le châtelet ultérieur. Cette chronologie établit d'une part un nouveau scénario de la mise en défense de la forteresse médiévale et, d'autre part, distingue plus clairement les différentes étapes d'apports de remblais dans la constitution de la levée défensive, seuls les premiers temps échappant encore à nos recherches.

En conclusion, les relevés stratigraphiques dressés depuis 2019, d'est en ouest et du nord au sud à travers ces épaisseurs de remblais, permettent progressivement d'écrire une histoire complexe mais éclairante sur la technicité pour adapter l'environnement direct du château – et pas uniquement sa défense – à la fonction de l'habitat à l'intérieur de l'enceinte. Enfin, la campagne 2025 a marqué l'aboutissement de l'étude intégrale des quelque 345 fragments d'objets en matière dure animale, issus des campagnes 2014-2024 menées à l'intérieur de l'enceinte. Cette étude met en lumière la variété des productions manufacturées au sein d'un habitat castral entre le X^e siècle et le milieu du XII^e siècle, à l'instar des autres mobiliers variés et en grand nombre dont les études se poursuivent.

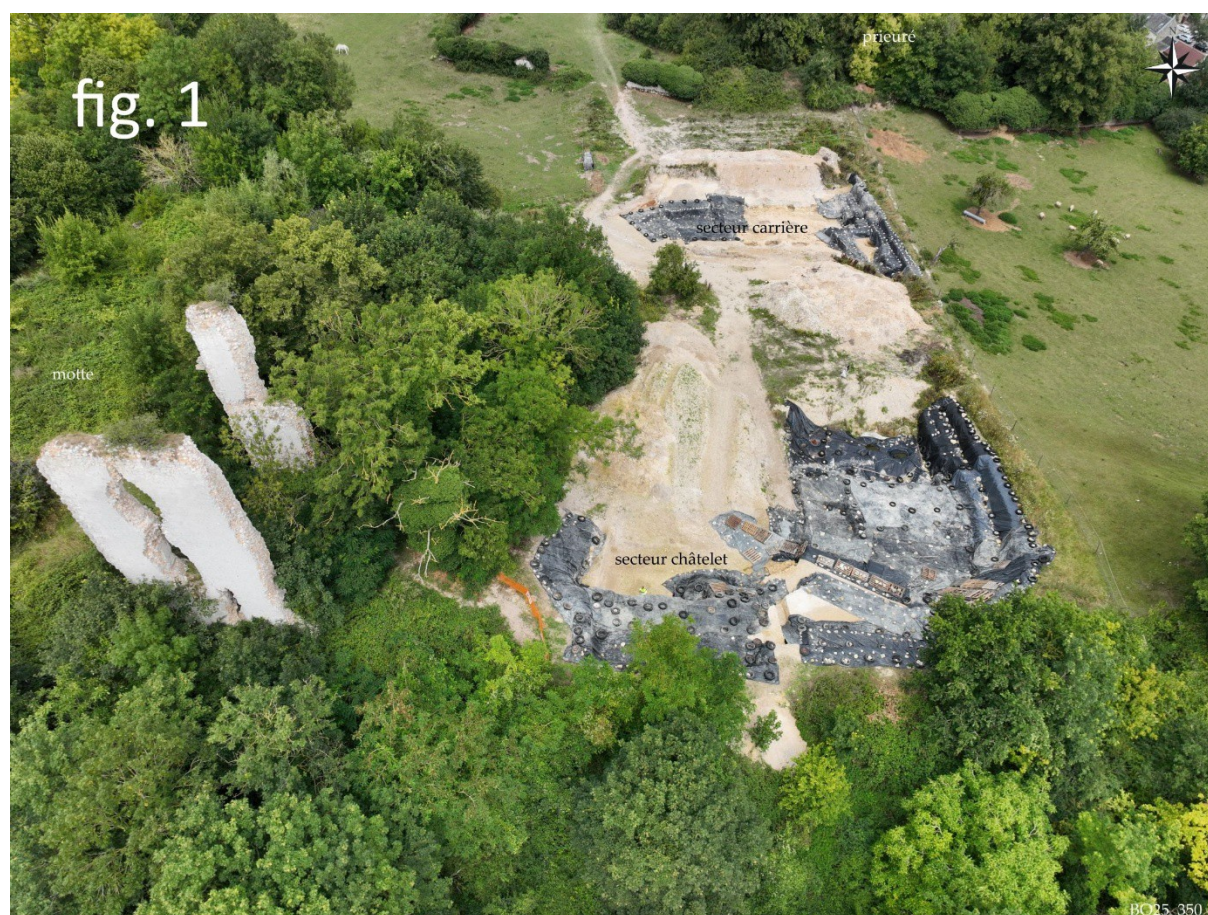
Ce programme archéologique bénéficie du soutien du Service Régional de l'Archéologie des Hauts-de-France, d'Amiens Métropole, de la commune de Boves, du Centre Michel de Boüard à l'université de Caen Normandie (CRAHAM UMR 6273) et du laboratoire BioArch du Museum National d'Histoire Naturelle de Paris (UMR 7209). Le volet médiation est plus particulièrement soutenu par le département de la Somme et la direction du Patrimoine et de la Culture d'Amiens Métropole.

En 2025, plusieurs communications ont concerné le site de Boves :

- au Muséum National d'Histoire Naturelle (Paris, mars 2025), sur la grange incendiée du X^e siècle (bâtiment 2) et les études bioarchéologiques (Richard Jonvel) ;
- au laboratoire LAMOP (Paris, mars 2025), sur les carrières à Boves (Pierre Gillon, Richard Jonvel).

La médiation archéologique a été assurée par la programmation de plusieurs visites des fouilles en juillet et l'organisation de quatre randonnées commentées du parcours archéologique, en co-organisation avec la mairie de Boves. L'ensemble de ces événements est relayé par le catalogue de la direction du Patrimoine d'Amiens Métropole, Pays et Ville d'Art et d'Histoire.

Un grand merci à Marc Racinet pour l'audience numérique offerte à cette opération archéologique sur le site internet du cahmer : www.cahmer.fr.







Site fortifié de Murat (c^{ne} Saint-Dizier Masbaraud, lieu-dit Les Tours, Creuse)

Richard Jonvel

La fouille archéologique de terrain sur le site de Murat « Les Tours » (**fig. A**) aura duré une bonne décennie (2013-2025). La campagne 2025 clôt la présence sur le terrain de l'équipe archéologique avec la remise en état du site. Le Cahmer aura pris en charge l'inscription et l'encadrement d'une centaine de bénévoles sur ce site archéologique. La problématique s'est construite par étapes, de la qualification de ce site comme anthropique (2011-2015) à un habitat groupé fortifié (2016-2019) de l'époque carolingienne. Cette aventure archéologique et humaine s'est achevée (2020 [(2022/2023, arrêt)]-2025) par la fouille exhaustive de la plateforme et une reconnaissance approfondie de ses rebords escarpés, permettant d'atteindre une couverture de 64 %, surface inaccessible incluse.

Après les derniers travaux de fouilles en octobre 2024, la première année de la nouvelle et dernière triennale (2025-2027) a été consacrée au rebouchage du site (**fig. B**) et à l'organisation des études : céramologie, faune, lapidaire et carpologie en sont les principaux domaines. Le petit mobilier métallique a, quant à lui, été restitué dès le rapport 2024 en raison de son caractère exceptionnel dans les corpus connus et rassemblés en France pour la période IX^e-X^e siècle. Enfin, des vues par drone ont été réalisées en février 2025 sur plusieurs sites d'éperons barrés de la région, inscrits dans la vallée du Thaurion, où le site de Murat « Les Tours » constitue aujourd'hui un référentiel régional dénué de toute comparaison locale. Cette faiblesse documentaire et historiographique constitue l'une des dernières difficultés pour statuer parfaitement sur ce site et l'inscrire parmi les événements qui conduisirent le comté de Limoges à se fortifier. C'est à ce projet que se consacrent les travaux de prospection, auxquels a également participé le club archéologique de Montluçon par de nouveaux survols de la vallée du Thaurion en début d'année 2025.

La collection mobilière souffre de sa propre période de production : le IX^e et le X^e siècle posent aujourd'hui des problèmes aux spécialistes car les typochronologies sont encore mal fondées. Les datations au X^e siècle fournies par le spécialiste du petit mobilier métallique, Jean Soulat, interrogent lorsque les datations radiocarbone se concentrent sur le IX^e siècle. Ces biais conduisent-ils à ces écarts ? L'enjeu est de s'assurer, pour ce site, de bien caler les datations si l'on souhaite faire de Murat « Les Tours » un site de référence. Plusieurs datations radiocarbones restent à réaliser pour réduire, autant que faire se peut, ces incertitudes. En définitive, pour les occupations de la période médiévale, les études céramiques (Jean Soulat) et carpologiques (Marie Derreumaux) ont été remises dans les délais inscrits à l'agenda (décembre 2025). En revanche, l'étude de la faune, d'une grande complexité en raison de l'état du corpus (des esquilles de 1 à 3 cm au maximum), a été reportée à mai 2026 en raison du plan de charge de l'archéozoologue (Gaëtan Jouanin). Ces études démontrent, sans surprise, la pauvreté du vaisselier propre à cette période et dans un contexte de fort éparpillement, avec uniquement 245 vases (NMI), correspondant pour l'essentiel à des oules, et quelques rares contenants pour les liquides. L'étude carpologique confirme la prédominance du seigle et de l'avoine (à l'état carbonisé) sur les blés durs. Les plantes adventices ne peuvent être observées en raison de l'acidité des sols, peu propice à la conservation, et seules quelques graines de condiments laissent entrevoir un éventuel assaisonnement des plats. Les seigles et les avoines témoignent de cultures sur des sols pauvres et acides, et pluriséculaires, car ce sont les mêmes céréales que l'on trouve en abondance mentionnées dans les chartes de donation et les taxes fiscales.

Un autre enjeu de cette fouille porte sur l'antériorité de l'occupation du site, qui s'est progressivement imposée à nous. Les éperons barrés sont nombreux à porter la trace d'occupations multiples, mais bien souvent, les travaux de fortification et d'aménagement des habitats ont pu entraîner leur effacement, voire leur destruction totale. Murat « Les Tours » ne fait pas exception. Les remblais de nivellement du site ont révélé un lot significatif de céramiques protohistoriques (175 NR) et plusieurs fragments de meules (6). Si le lot céramique protohistorique demeure à étudier, les meules ont fait l'objet de notices individuelles par Olivier Troubat, membre du PCR « Groupe meule ». La datation des pièces va de la

Tène B2/C1 à la première moitié du I^{er} siècle de notre ère. Une seule correspond à une meule à huile ou à chanvre de l'époque médiévale *lato sensu*. À ce corpus, plusieurs meules va-et-vient, non étudiées spécifiquement, confortent la présence d'un habitat dont on ne saurait décrire la réelle importance, ni assurer que des éléments défensifs repérés dans le cadre de cette fouille sont à mettre au compte de cet habitat. Plusieurs *oppida* sont référencés dans le secteur, dont celui de Thauron qui contrôlait la vallée du Thaurion en amont de Murat, un site présentant d'ailleurs des roches vitrifiées (non datées). La circulation des biens et des personnes dès cette haute époque peut s'appuyer sur les prospections des bénévoles (Bernard Truffy). La présence humaine est attestée depuis le Néolithique, si l'on se réfère aux multiples *nucleus* ramassés sur les rives de cette rivière, dont quelques artefacts (hache, polissoirs) retrouvés dans les remblais inférieurs de la plateforme de Murat « Les Tours ». Les 780 fragments d'amphores vinaires dans ces mêmes remblais, confirment cette circulation des marchandises d'importation datées de la Tène D1/D2. Leur étude, toujours en cours (Guillaume Blondel, Stéphane Dubois), permettra de replacer le site dans le commerce vinair du *pagus Lemovicum*.

L'éperon barré de Murat est, sans surprise à vrai dire, un repère géographique et topographique saisissant de l'organisation du peuplement de la vallée du Thaurion. En ce sens, la collecte des archives papier des prospecteurs bénévoles des années 1960 à 1980, à la belle époque du bénévolat des associations et clubs archéologiques, doit permettre de reconstituer une carte archéologique précise des différents sites répertoriés sur le terroir de Murat et ses environs. De même, les travaux sur la formation des paroisses à partir des *cellulæ* et pierres tombales de type sarcophage inventoriés (Jacques Roger), questionnent l'absence de Murat dans le réseau des églises paroissiales, en concurrence avec le centre paroissial de Saint-Dizier que les historiens s'accordent à dater du VIII^e siècle (mais sans autre argument que le vocable) et le développement de paroisses aux XI^e et XII^e siècles à Champroy, Bourganeuf ou Bosmoreaux. Cet encadrement religieux interroge la fonction et l'importance, limitée dans le temps, de cet habitat fortifié que seule la toponymie « Murat » conserve en mémoire. Les prospections au sein du village ont permis de repérer quelques vestiges de ce passé médiéval n'ayant pas laissé de traces écrites, comme l'âtre d'une cheminée comportant le remploi de deux corbeaux (**fig. C et D**). L'étalonnage chronologique des bases est daté des XV^e-XVI^e siècles.

Une communication portant sur un panorama de cette recherche archéologique a été donnée en juin 2025 à Aubusson, dans le cadre de journées d'étude à la mémoire de Jacques Roger. Une publication doit en découler en 2026.

Perspectives

En 2026, le programme ne sollicitera pas de subventions et le rapport 2025 sera rendu assez tard dans l'année, dans l'attente des études demeurant à restituer sur le financement 2025 (amphores, faunes). L'avis CTRA du rapport 2025 est fixé pour un rendu de rapport en septembre-octobre.

Une demande d'AE (aide à l'étude) sera sollicitée alors à cette occasion pour l'année 2027, pour financer les analyses suivantes : étude des roches vitrifiées, anthracologie et céramiques protohistoriques.

Un grand merci à Marc Racinet pour l'audience numérique offerte à cette opération archéologique sur le site internet du cahmer : www.cahmer.fr.











Études isariennes **Jean-Marc Popineau**

En 2025, Jean-Marc Popineau et son équipe ont poursuivi les recherches d'archéogéographie, de prospection archéologique, de géographie et de géographie historique sur différents sites du sud de l'Oise et de l'Aisne :

- À Nanteuil-le-Haudouin, la recherche, initiée dès 1985 par Philippe Racinet et le CAHMER autour du prieuré Notre-Dame se poursuit en collaboration avec l'association Histoire et Archéologie de Nanteuil et son président Régis Moreau. La recherche s'est articulée en 2025 autour de la tentative de reconstitution des communs du château disparu de Nanteuil. Elle s'est composée d'une recherche en archive, d'une carto-interprétation, d'une analyse des gravures anciennes, d'une prospection-inventaire pedestre et d'une ébauche de reconstitution en 3D en collaboration avec le studio Marotte spécialisé (Gondreville, Oise). La vulgarisation auprès du grand public est un des objectifs de la recherche.
- A Baron, en collaboration avec la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis, un programme de recherche pluridisciplinaire a été initié en 2024. La partie archéogéographique est en cours de finalisation, enquête photographique le 16 octobre.
- En forêt de Chantilly, participation en avril à l'étude de la forêt au moyen d'un relevé LiDAR, en collaboration avec le PNR Oise Pays de France et la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis.
- Dans le Valois et l'Oise, une recherche sur la géographie historique des ermitages du Moyen Âge et de l'époque moderne a été entamée, en collaboration avec la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis, Aquilon et l'association de Lieu-Restauré.

D'autre part, les recherches menées dans l'Oise et l'Aisne ont pu faire l'objet de publications ou de conférences en 2025 :

- Le 10 février : en collaboration avec le GEMOB (Beauvais), conférence dans le cadre des « Causeries du lundi », sur « Le prieuré de Nanteuil-le-Haudouin et son environnement médiéval » ;

- Le 14 juin : en collaboration avec l'association « Le Tiers-Lieu » (Senlis), conférence suivie d'une visite sur le thème de l'histoire du quartier Ordener (Senlis) ;
- Le 30 août : en collaboration avec l'association Histoire et Archéologie de Nanteuil et la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis, conférence suivie d'une visite sur le thème de l'histoire du quartier Ordener (Senlis) ;
- Le 20 septembre : en collaboration avec la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis, visite guidée à Senlis sur le thème des JEP « les styles architecturaux à Senlis » ;
- En septembre : publication de « Le vélodrome de Senlis fête ses 125 ans (en collaboration avec Gilles Bodin) », Comptes-rendus et mémoires années 2021-2023, Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis, pp. 111-120.
- 5 octobre 2025 : en collaboration avec l'association « Le Trait-d'Union robervallois » (Roberval), conférence sur le savant Gilles Personne de Roberval.

Archéologie du bâti **Arnaud Ybert**

Rapide bilan du projet relatif à la **construction en granite à l'époque médiévale**. Le premier volet se limitait à l'étude de l'église de Bénévent. Nous l'avons codirigé avec Sabine Racinet. Il a débouché sur deux opérations distinctes : l'une portée désormais par Sabine Racinet et Jean-Marc Popineau et l'autre qui est le projet susmentionné.

J'ai organisé, dans ce cadre, un stage d'**archéologie du bâti en Limousin** au cours du mois de mai 2025. L'objet de ce stage était d'observer les techniques de construction utilisées dans six édifices régionaux, tous construits en granite au cours du Moyen Age central. Ont été retenues les collégiales de Bénévent, de Grand-Bourg, de La Souterraine, du Dorat, de Magnac-Laval, et l'abbatiale de Saint-Benoit du Sault. Les églises de Saint-Amand Magnazeix et de Dompierre-les-Églises (master Maxime Forville) ont été incluses *a posteriori*. Les 16 étudiants bretons et limousins ayant participé au stage ont réalisé des orthophotographies de chacun des édifices, dressé les relevés pierre à pierre correspondants, étudié statistiquement les dimensions des blocs et observé les maçonneries. Le stage s'est poursuivi durant un mois au pôle universitaire de Quimper, au cours duquel l'équipe est parvenue à un certain nombre de conclusions qu'elle a présentées lors d'un séminaire de recherche le 19 juin. Les premiers résultats avaient été évoqués dans une conférence à Bénévent, le 16 mai.

Parmi les résultats, les plus marquants sont la standardisation précoce de la taille de la pierre, l'absence de corrélation durant cette période entre les dimensions des blocs en oeuvre et la date de réalisation de l'édifice, ainsi que l'absence de différences de construction majeures entre les édifices romans et gothiques. L'opération a été financée uniquement par l'Université de Bretagne Occidentale. Le SRA de Nouvelle-Aquitaine a soutenu l'opération en 2023 et en 2024. Un rapport a été rendu en 2024 relativement à la première campagne. Mes efforts se sont concentrés en 2025 sur le rapport Grandmont. Je compte rendre le rapport en 2026.

L'observation grossière des **églises granitiques de Bretagne** laisse envisager que les évolutions majeures dans l'usage de ce matériau se situent plutôt au XIV^e siècle, dans un contexte de développement du procédé indirect, de l'explosion du nombre de forges régionales et de modification progressive de la disponibilité en bois découlant de la déprise agricole à partir du deuxième tiers du siècle.

Pour vérifier cette hypothèse, un stage d'archéologie du bâti sera organisé du 9 au 16 mai 2026 à Tréguier (22). Trois églises seront étudiées : l'église Sainte-Catherine de la Roche-Jaudy, celle de Brélevenez, à Lannion, et la cathédrale de Tréguier. Aux traditionnelles études de bâti, le stage associera des prospections côtières à la recherche de carrières médiévales à l'Île Grande (des études géologiques montrant que le granite mis en oeuvre dans ces trois édifices en provient). Une campagne de formation aux archives départementales est également prévue. Le séminaire annuel sera organisé le

18 juin 2026, à Quimper.

Dans les années à venir, je prévois [de poursuivre les études d'archéologie du bâti] alternativement en Bretagne ou en Limousin et de consolider le partenariat avec l'université de Limoges. Seuls deux étudiants de cette université participent aux activités pour l'instant, pour quatorze bretons. L'idée serait de rééquilibrer cela à terme.

N. B. : Sabine Racinet espère la remise du rapport sur les études faites à Bénévent-l'Abbaye en 2024.

Supplément aux rapports archéologiques

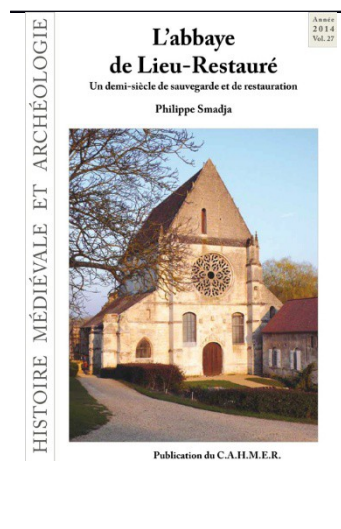
Les abbayes des Hauts-de-France Jean-Luc François

Membre du CAHMER depuis son origine, grâce à Philippe Racinet, j'ai longtemps centré mes travaux sur **l'abbaye prémontrée N.-D. de Lieu-Restauré**, à Bonneuil-en-Valois (Oise), de 1966 à 2012, date à laquelle notre Association de Sauvegarde de l'Abbaye de Lieu-Restauré a été expulsée du site par le propriétaire.

Depuis, l'action de l'association s'est limitée à trois publications :

- *L'abbaye de Lieu-Restauré, un demi-siècle de sauvegarde et de restauration*, par Philippe Smadja (membre de l'association), *HMA* vol. 27, 2014.
- « La rose de l'abbaye N.-D. de Lieu-Restauré », par Jean-Luc François, *Bulletin du GEMOB* n° 169-170, 2016.
- *L'abbaye prémontrée N.-D. de Lieu-Restauré*, par Morgan Hinard et Jean-Luc François, SHAS et Association de Sauvegarde de l'Abbaye de Lieu-Restauré, 2024.

Cette dernière publication de synthèse sur l'histoire, l'archéologie et l'architecture de l'abbaye, est la dernière action de notre association. Délaisse depuis 2012 par le propriétaire, ce magnifique édifice est de nouveau en péril, malgré notre action pendant 48 ans. Toutes les archives de notre association : dossiers, études, plans et photos, ont été données aux A.D. 60 en septembre 2025.



Avec la SHAS, notre association a participé à une ultime intervention lors de la journée d'étude sur **les abbayes du Valois et des pays limitrophes**, le 14/02/26, à l'abbaye Saint-Vincent à Senlis. J'ai présenté un projet d'inventaire des biens temporels de toutes les abbayes, prieurés et couvents de cette région (77 établissements), afin de quantifier et connaître ce potentiel architectural et historique. L'ampleur de la tâche nécessite un travail collectif de toutes les personnes concernées par l'étude des bâtiments religieux. Il s'agit, dans un premier temps, de cocher les différents composants (enceintes, granges, systèmes hydrauliques, par exemple), sur un tableau Excel qui sera géré sur un site approprié en cours de définition par la SHAS. Ces éléments pourront être notés avec une couleur en fonction de leur état ou de leur disparition. Par la suite, des petites fiches pourraient être ajoutées afin de mieux appréhender l'intérêt de chaque bien temporel. Ceux-ci concernent également toutes les possessions de ces établissements religieux : fermes, moulins, terres, etc., qui sont répertoriées dans un autre tableau Excel. Bien évidemment, ces tableaux sont évolutifs, pour les améliorer et les compléter en fonction des recherches. Ce travail collectif permettra d'évaluer la puissance matérielle et financière, ainsi que l'influence territoriale des abbayes au cours des siècles. En parallèle, l'état de ces constructions

permettra d'alerter les autorités pour une action de sauvegarde si possible. La publication de cette journée d'étude sera faite par la SHAS avant la fin de cette année et les informations sur ce recensement des biens temporels y seront spécifiées.

Depuis 2013, j'ai reporté mon activité sur une **autre abbaye prémontrée, N.-D. de Valsery, à Cœuvres-et-Valsery (Aisne)**. Détruite en partie (église et cloître) au cours de la Révolution, les bâtiments ont été bombardés en 1918, puis laissés à l'abandon. Toutefois, ils ont été classés M-H en 1986, grâce à la très belle salle capitulaire du XII^e siècle. Le dégagement des gravats de 1918 et les travaux de sécurisation des murs (autorisés par la DRAC) ont permis des découvertes architecturales et archéologiques très intéressantes, ceci étant couplé avec l'étude de l'archéologie du bâti. Cette abbaye possède un potentiel énorme de découvertes car aucune fouille n'a été programmée jusqu'à présent.

Questions diverses

Philippe Bujak a évoqué la poursuite, sous sa responsabilité, des études historiques et archéologiques sur **le château de Dreux**, avec le soutien de la Fondation Saint-Louis, gestionnaire du Domaine royal de Dreux (28).

Sébastien Porcheret envisage la fouille programmée d'une **motte castrale à Albertville (73)**, à l'horizon 2028-2029. Il en reparlera au prochain conseil d'administration.

Aurélien Gnat et Jean-Marc Popineau nous ont confirmé que **la bibliothèque du Cahmer** serait déposée comme prévu cette année à notre siège, au Centre Antoine-Vivenel, à Compiègne.

Arnaud Ybert a souligné l'impossibilité pour lui de rédiger tout article ou tout rapport durant les 22 semaines de cours, à l'UBO, au sein d'une équipe pédagogique qui a le plus mauvais taux d'encadrement de France. Le phénomène ne peut que s'accroître prochainement car il est devenu codirecteur du département d'histoire de l'art l'an dernier et, en septembre, directeur de l'ensemble des formations littéraires de son antenne universitaire (1200 étudiants).

Bruno Tabuteau a répété la nécessité d'essayer de recruter, dans les années qui viennent, de nouveaux responsables d'opération archéologique au sein du CAHMER, afin d'assurer sa pérennité.

Le président a relayé un appel à information et documentation concernant l'abbaye bourguignonne du Val des Choux (ou des Choues). L'appel sera publié sur le site internet du CAHMER.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt l'assemblée générale à midi.

Fait le 21 mars 2026
Le président
Bruno Tabuteau

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Tabuteau', with a long horizontal flourish extending to the right.